

## **Loi sur les télécommunications**

### **Notification d'une procédure de révocation**

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/des personne/s suivante/s:

#### **Ouverture d'une procédure de révocation**

- Huguette Moulet, Rue Emile Bouron 4, F-13080 Luynes

*Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:*

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Téléphone +41(0)32 327 55 11

Fax direct +41 (0)32 327 55 49